

## Quelle réforme de l'asile attendons-nous ?



Après 3 années de négociations, la Commission Européenne a annoncé, le 26 avril, qu'un accord avait été trouvé sur un système d'asile commun entre les Etats membres qui ont deux ans pour le transposer.

*Une question : L'harmonisation était déjà posée dans le traité d'Amsterdam (1999) pour 2004. Elle s'est traduite par des directives, théoriquement contraignantes sur « les normes minimales d'accueil » (2003) et « les procédures d'asile » (2005). La première particulièrement, est tellement favorable qu'elle n'est pratiquement pas respectée. Ne faudrait-il pas d'abord commencer par appliquer ce qui existe ?*

Interrogé par le journal Le Monde (5 mai 2013), le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a répondu qu'une grande réforme de l'asile allait être entamée dès l'été, car « notre système d'asile est à bout de souffle », en raison d'une forte augmentation des demandes d'asile (70% de 2007 à 2012).

Interrogations : Les chiffres sont vrais, mais nous ne faisons que rattraper ceux qui prévalaient avant 2004. Et encore, si l'on ajoute ceux de la demande de « protection subsidiaire » (asile précaire) on était en 2003 au-delà des 90.000 demandes. En accueillant 160.000 réfugiés statutaires en 2010, la France ne fait rien d'extraordinaire, comparé aux 1,9 millions accueillis par le Pakistan. Alors, le problème est-il qu'il y a trop de demandes d'asile ou bien que la France n'en accueille pas assez avec un taux global d'acceptation qui ne dépasse pas les 20% globalement ?

Le principal problème pour Manuel Valls, est le fait que « peu de déboutés soient éloignés », c'est-à-dire que des personnes auxquelles on refuse de reconnaître le statut, ne soient pas renvoyées dans leur pays. « Une part non négligeable de la demande d'asile, ajoute-t-il, correspond en réalité à de la migration économique ».

Le Haut-Commissaire aux Réfugiés des Nations Unies, Antonio Guterres, affirme, quant à lui l'inverse : « Les personnes déracinées le sont non seulement à cause du conflit et de la persécution mais également du fait de la pauvreté extrême et de L'impact du changement climatique. Ces facteurs sont de plus en plus étroitement liés », a-t-il ajouté (New-York 28/7/2011).

Par ailleurs, n'est-il pas contradictoire de vouloir augmenter le nombre de travailleurs étrangers qualifiés (rapport ministériel du 6 avril 2013) et de débouter 80% des demandeurs d'asile, alors que plus de la moitié sont diplômés ?

« En 2030, sans nouvelle immigration, la population européenne en âge de travailler aura diminué de 12%. » (Cecilia Malmström, commissaire européenne – 10.7.12). Nous avons besoin d'eux, c'est certain, mais au-delà de nos intérêts économiques, ne devons-nous pas d'abord, d'un point de vue strictement humain, reconnaître en tout migrant forcé un réfugié à accueillir comme un égal, parce que LUI en a besoin ? Tel est en tout cas l'esprit de la « journée mondiale du réfugié », promulguée le 20 juin.

\*\*\*\*\*

### Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

**Prochain cercle : Jeudi 18 juillet 2013 17h30 - 18h30**

A l'angle cours St Louis - Canebière

Notre action citoyenne est soutenue par le CCFD-terre solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, l'Eglise Réformée, le Réseau Education Sans Frontières, l'ACAT... et tous ceux qui se joignent à nous.

**site d'information national : <http://cerclesilence.info>**